



Zoom sur...

En partenariat avec **Les Echos**
ÉTUDES

Thérapies numériques : les patients sont prêts. Et les médecins ?

Par **Hélène Sagnes**, directrice du pôle pharmacie & santé, Les Echos Etudes

Une nouvelle typologie de traitements émerge en France

Plus de 20 ans après le développement par la société Voluntis de Diabeo®, la toute première thérapie numérique française, l'offre s'est étoffée. S'ils ne sont encore qu'une vingtaine en France, nombreux sont les acteurs industriels qui parient sur cette nouvelle typologie de traitements, comme l'atteste la multiplication des partenariats entre fabricants de thérapies numériques et laboratoires pharmaceutiques. Les domaines de l'endocrinologie, de la psychiatrie et de la neurologie, premiers investis, ont ouvert la voie aux maladies chroniques et gagné depuis d'autres aires thérapeutiques telles que les maladies rares ou encore la santé de la femme et de l'enfant. Diminuer la douleur lors d'interventions, gérer les injections d'insuline chez les diabétiques, réduire les troubles spécifiques des apprentissages chez les enfants ou encore limiter les fuites urinaires chez la femme post-partum : les promesses ne manquent pas pour ces nouveaux traitements.

Une acculturation indispensable des professionnels de santé

Les thérapies numériques (ou DTx, l'acronyme anglais pour Digital Therapeutics) présentent une particularité, et de taille : leur principe actif n'est pas une molécule, mais bien un logiciel ! Si les facultés de médecines commencent à

intégrer des cours de santé numérique à leurs programmes, les médecins ne sont majoritairement pas encore au fait de ce nouveau type de traitements. Définies par la DTx Alliance, organisme mondial référent de cette nouvelle industrie, comme des « logiciels de santé permettant de traiter ou soulager une pathologie, un trouble, une condition ou une blessure », les thérapies numériques sont des dispositifs médicaux dont la commercialisation repose sur une évaluation stricte de preuves concernant leur sécurité et leur efficacité clinique. Conseillés ou prescrits par les professionnels de santé, ces nouveaux traitements sont de plus en plus nombreux à faire l'objet d'une demande de remboursement. En attendant, la France souhaite faciliter leur accès en proposant différents dispositifs dérogatoires et temporaires de prise en charge par la collectivité. Encore faut-il que les médecins soient convaincus de leur utilité au regard d'approches plus conventionnelles. Pour

cela, les fabricants de DTx n'hésitent pas à réaliser des études cliniques, même lorsqu'elles ne sont pas obligatoires d'un point de vue réglementaire. Un argument qui devrait faire mouche auprès des professionnels de santé !



Source : Les Echos Etudes, *Thérapies digitales : enjeux et opportunités pour les industriels de la santé*, juillet 2023